

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026**Projet de résolutions**

Mardi, 15 septembre 2026 -19h

1. Modification des statuts de constitution

Sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu que les statuts de constitution de la Coopérative soient modifiés de la manière suivante :

a. Le nouveau nom de la Coopérative est :

Coopérative de solidarité de services à domicile Orléans, CIC.

b. L'objet est modifié pour y ajouter :

La Coopérative est exploitée dans l'intérêt de la collectivité que constituent les communautés de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de L'Île d'Orléans, ainsi que la ville de Québec, arrondissement Beauport et la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Et préciser : « et regrouper des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative ».

c. Les autres dispositions des statuts sont modifiées par l'ajout de la mention suivante à la fin:

«et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres. Par conséquent, la Coopérative se déclare à but non lucratif. »

Il est par ailleurs résolu d'autoriser M. Jacques Grisé, président et administrateur, à signer la requête de modification des statuts adressée au ministre. Il est aussi résolu d'autoriser Mme Catherine Pilote-Coulombe, secrétaire et administratrice à attester que la présente résolution a été adoptée conformément à l'article 119 de la Loi sur les coopératives.

2. Modification aux Règlements de la Coopérative

Sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu d'adopter les modifications apportées aux Règlements de la Coopérative telles que présentées aux membres.

3. Affectation des excédents

Sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu que les trop-perçus de l'exercice financier 2025-2026 soient affectés à la réserve générale.

4. Fixation de l'allocation de présence des administrateurs

Sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu d'augmenter l'allocation de présence des administrateurs de 2,75%.

5.Nomination d'un auditeur externe

Sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu de renouveler le mandat de l'auditeur Groupe RDL s.e.n.c.r.l pour l'exercice financier 2026-2027.

Note :

Les projets de résolutions seront présentés pour adoption lors de l'Assemblée générale annuelle du 15 septembre 2026. Elles sont sujettes à l'approbation des membres conformément aux règlements de la Coopérative.